

DECRET N° 2002 0163 DU 09 AVRIL 2002

portant abrogation uniquement en ce qui concerne les magistrats du Parquet du décret n° 99-592 du 06 décembre 1999 portant nomination des membres autres que ceux de droit du Conseil Supérieur de la Magistrature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la magistrature ;
 - Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
 - Vu** le décret n° 99-592 du 06 décembre 1999 portant nomination des membres autres que ceux de droit du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - Vu** la lettre n° 321/UNAMAB/BE/PT/SA du 11 février 2002 ;
- Sur** rapport du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 mars 2002 ;

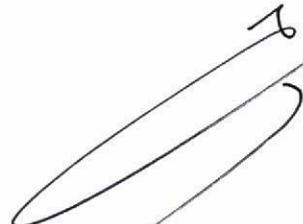
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogés uniquement en ce qui concerne les magistrats du Parquet, les dispositions du Décret n° 99-592 du 06 décembre 1999 portant nomination des membres autres que ceux de droit du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 09 AVRIL 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UNB -FASJEP -ENA 3 INTERESSE 01 JO 1.